



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division
des Personnels de
l'Enseignement
Secondaire

DPES 5

Affaire suivie par
Delphine GLEYZE

Téléphone
02 62 48 11 22
Fax

02 62 48 10 50

Courriel
dpes.secretariat@ac-reunion.fr

24, avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 5 juin 2018

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
du second degré
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et messieurs les inspecteurs
d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du second degré

A l'attention de mesdames et messieurs les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Objet : Cellule de rentrée à destination des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

Le dispositif « cellule de rentrée » de la DPES est reconduit sur la période du 13 au 24 août 2018.

Cette cellule est destinée à concentrer tous les appels et courriels émanant des personnels concernés se rapportant aux opérations d'affectation des personnels titulaires et non titulaires du second degré et à apporter les réponses aux interlocuteurs sous 48 heures.

Elle peut être jointe par téléphone et par messagerie électronique par le biais d'un numéro unique :

le 02 62 48 10 00

et d'une adresse unique :

rs-2d@ac-reunion.fr

J'attire votre attention sur le fait que le service de gestion du remplacement et des personnels non titulaire (DPES 4) sera fermé au public durant cette même période. Par conséquent, dans l'hypothèse où un contrat est proposé à un personnel en son absence, celui-ci pourra donner son accord sur la boîte mail dédiée :

repcont-2d@ac-reunion.fr

Je vous remercie d'assurer la plus large publicité auprès des personnels susceptibles d'être concernés par la mise en place de ce dispositif particulier.

Signé :

Le chef de la DPES

Marc HILDEBRANDT